

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 10 octobre 2008

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

5^{ème} Commission - N°CG-2008-4-5-3

Service consulté
DIF

DM 2

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER
PROGRAMME 2008**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation de crédits, d'un montant total de 565 200 €, en faveur de plusieurs maîtres d'ouvrage, pour le financement de travaux de restructuration des équipements de loisirs de montagne dans le cadre de la politique départementale de modernisation des sites de loisirs de montagne été/hiver.

Lors de la définition des critères d'intervention financière dans le cadre de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne été hiver, une enveloppe de 305 000€ avait été affectée à chaque site d'intérêt local.

Cette enveloppe devait permettre la remise à niveau des activités de loisirs afin d'assurer leur maintien.

Des opérations de modernisation et de remise aux normes des installations ont été menées dans ces sites qui ont quasiment tous consommé l'enveloppe initiale.

Toutefois pour certains d'entre eux le montant des travaux entraîne un dépassement de cette enveloppe notamment pour deux maîtres d'ouvrage en ce qui concerne les opérations suivantes :

➤ Aménagement du chalet d'accueil au Schlumpf :

Une première tranche de travaux a été engagée en 2007 pour un montant de 220 000 €, pour lesquels une subvention départementale de 198 000 € a été accordée. S'agissant de travaux de rénovation d'un bâtiment existant, des imprévus sont apparus. Ceux-ci s'élèvent à 28 000€ pour lesquels la commune de Dolleren, maître d'ouvrage sollicite une participation départementale de 25 200 € soit 90% du coût des travaux.

En tant que chalet d'accueil dans un site de loisirs de montagne été/hiver, accessible au public, cette demande est recevable dans le cadre de la politique départementale et est à imputer sur le programme F044.

➤ Acquisition des remontées mécaniques du Grand Ballon :

A l'exception des remontées mécaniques du Lac Blanc et du Grand Ballon, toutes les installations de remontées sont désormais la propriété des syndicats mixtes qui ont procédé partout à leur rachat et leur remise aux normes.

Dans le cas du Grand Ballon, le domaine skiable alpin a été exploité jusqu'à la fin de l'hiver dernier par une entreprise privée sous la forme d'une délégation de service public, dans le cadre de laquelle l'exploitant a procédé, à ses frais, à de nombreux investissements destinés à améliorer le fonctionnement des installations.

Cette délégation est arrivée à son terme au mois de juin et le délégataire n'a pas souhaité la prolongation de la convention. Compte tenu des délais de procédure, aucune nouvelle délégation ne sera possible avant l'hiver 2009/2010.

Dans cette attente, conformément aux dispositions de la convention de délégation de service public, les biens reviennent automatiquement au syndicat mixte, moyennant l'indemnisation du délégataire pour leur partie non amortie.

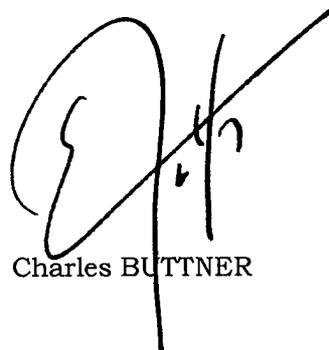
L'expertise effectuée au cours de l'été évalue le montant de cette indemnisation à 600 000 €, pour l'ensemble des remontées mécaniques, du matériel d'exploitation et des installations de neige de culture.

La part du Département s'élève à 90% de ce montant, soit 540 000 € à imputer sur le programme F044.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'accorder une subvention de 25 200 € sur un montant subventionnable de 28 000 € H.T. à la commune de Dolleren pour l'aménagement du chalet du Schlumpf et d'imputer ce montant sur l'AP N°1/2008, programme F044, nature 20414, fonction 94, enveloppe 107519,
- ❖ d'accorder une subvention de 540 000 € sur un montant subventionnable de 600 000 € H.T. au syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon pour le rachat des installations au Grand Ballon et d'imputer ce montant sur l'AP N° 1/2008, programme F044, nature 20415, fonction 94, enveloppe 103997.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Mission Aménagement de la Montagne

DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL GENERAL
LE 10 OCTOBRE 2008

**Petites stations de ski
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PSS00094	DOLLEREN SCHLUMPF 08 - aménagement du chalet d'accueil	28 000,00	90%	25 200,00
PSS00095	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON GRAND BALLON 08 - acquisition des remontées mécaniques	600 000,00	90%	540 000,00
			Total	565 200,00